

DROIT DE SUITE

Cette rubrique est destinée à rendre compte d'articles ou d'écrits divers parus dans des ouvrages, des revues ou dans la presse se rapportant directement ou indirectement à la région de Pleaux et à la Xaintrie en général, quel qu'en soit le thème. Le but est essentiellement de faire connaître les travaux d'autres auteurs amoureux de la région et d'amorcer avec eux, le cas échéant, un dialogue constructif et fécond, notamment en cas de divergences dans l'interprétation d'un document ou d'un monument appartenant à notre patrimoine commun. Il va de soi que cet exercice se veut exempt de tout esprit polémique et vise uniquement à faire progresser la connaissance de notre passé proche ou lointain sur des bases solides, dans l'intérêt de la communauté des chercheurs et du public.

SALOMON...ET MERVEILLES

*Il est des esprits qui vont à l'erreur
par toutes les vérités.
Joseph Joubert*

Parmi les articles figurant dans la première livraison des *Cahiers d'Aurélié*, figure sous la plume de Madame Tixidre - Merlin, une étude portant sur un élément décoratif de l'église Saint - Sauveur de Pleaux qui a retenu toute notre attention par l'originalité de son propos qui permettrait « *aux chers Pleaudiens d'accéder (enfin !) à leur véritable histoire ...* »⁷². L'ambition du projet et quelques malheureux précédents⁷³ ne pouvaient qu'inciter à regarder l'affaire d'un peu plus près ...

De quoi s'agit-il en deux mots ? D'une proposition selon laquelle la sculpture du culot d'un pilier séparant la nef du bas-côté sud de l'église ne représenterait pas Saint Louis ou Charles VII, comme des esprits superficiels ont pu le prétendre, mais Salomon, prophète et roi d'Israël, réputé pour sa sagesse, cette vénérable tête ayant jadis surplombé une chaire à prêcher en pierre, aujourd'hui disparue, où l'on accédait par un escalier construit à l'intérieur du pilier.

Thèse originale en effet qui n'a que le seul - mais grave - défaut d'être en contradiction avec toute la réalité matérielle et historique des lieux, du moins telle qu'on peut la reconstituer à partir des éléments factuels disponibles aujourd'hui.

⁷² *Les Carnets d'Aurélié*, N°1 pages 30-33.

⁷³ Voir la rubrique *Droit de suite* dans les numéros 8 et 9 de la *Revue des Amis de la Xaintrie Cantalienne*.

1. La tête visible sur le culot de l'église Saint - Sauveur de Pleaux n'a rien à voir avec la représentation traditionnelle du Roi Salomon, caractérisée par une abondante barbe généralement frisée, comme on peut l'observer sur les sculptures médiévales (voir ci-dessous) ou sur des images plus récentes, comme le vitrail reproduit dans l'article lui-même. Or il est difficile de considérer comme une barbe digne de ce nom, l'amorce de *barbiche* assez floue que semble arborer la figure pleaudienne laquelle se caractérise aussi par une absence totale de moustache, contrairement à ce que prétend l'auteur.

Quant au bandeau assez étroit sur lequel semble reposer la couronne, il ne peut en aucun cas être assimilé à un quelconque *turban* (beaucoup plus haut et beaucoup plus large) comme il apparaît parfois sur certaines représentations du Roi Salomon. Enfin le motif reproduit sur la couronne de la sculpture de Pleaux, proche d'une fleur de lys stylisée (voir *infra* page 47) est très différent des motifs qui ornent habituellement la couronne de Salomon, motifs d'inspiration plutôt orientale.

Pour toutes ces raisons , il est peu probable - pour ne pas dire totalement invraisemblable - que le culot du pilier de l'église de Pleaux représente le Roi Salomon.



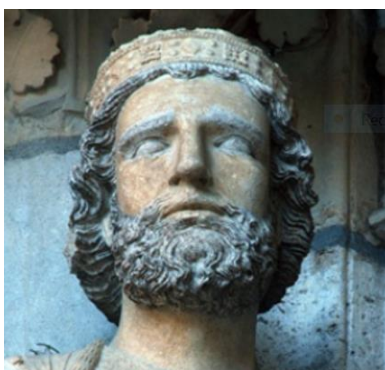
MUSEE DU LOUVRE



CORBEIL



STRASBOURG



CHARTRES

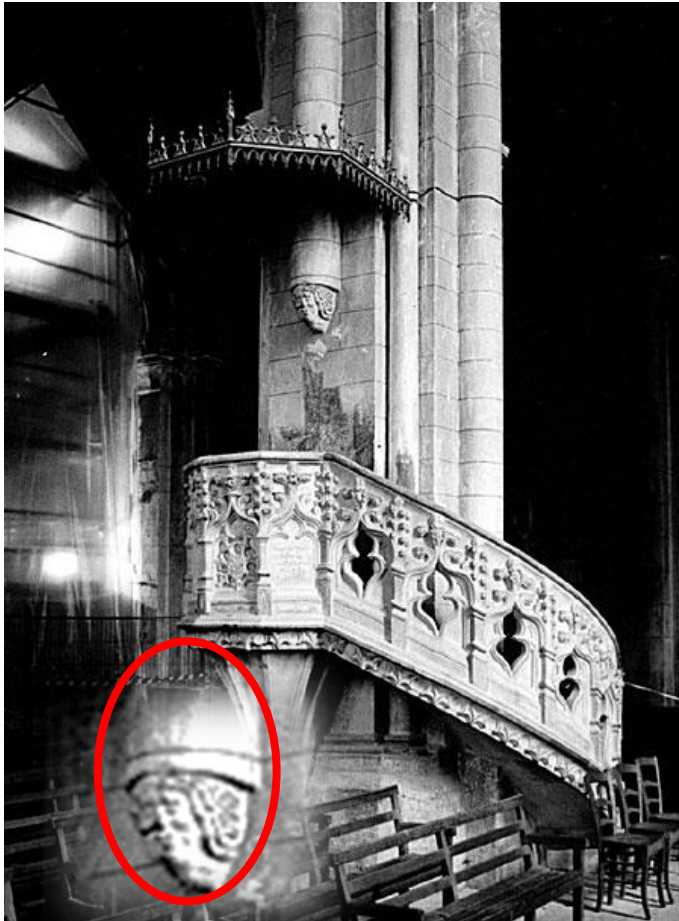


PLEAUX

SALOMON BUSTE RECENT PAR UN
COMPAGNON DU DEVOIR (1994)

Comparaison entre diverses représentations du roi Salomon et la tête couronnée (au centre de la seconde rangée) ornant le culot d'un pilier de l'église Saint-Jean Baptiste ex Priorale Saint-Sauveur de Pleaux.

2. Si la bible rapporte effectivement que le Roi Salomon fit élever une tribune d'airain au milieu du temple⁷⁴, rien ne permet d'affirmer qu'il existerait une tradition selon laquelle les chaires exécutées par les compagnons tailleurs de pierre (appelés parfois enfants de Salomon⁷⁵) seraient habituellement surmontées d'une tête représentant le deuxième roi d'Israël. Le seul exemple cité par l'auteur de l'article des *Carnets d'Aurélié* se réfère à une



Chaire en pierre de l'église paroissiale de Largentière (Ardèche)

chaire en pierre datant de 1490 située dans l'église paroissiale de Notre Dame des Pommiers à Largentière en Ardèche. La chaire en question est effectivement surmontée d'un culot censé – dans la logique de la thèse défendue par l'auteur – représenter le Roi Salomon (cf. illustration ci-contre). Le problème est que la tête en cause (voir détail), est complètement imberbe et peut donc difficilement passer pour celle du Roi Salomon ! Mais la tête eût-elle été pourvue d'une barbe que la démonstration n'en aurait pas été plus convaincante pour autant. En effet, l'histoire locale rapporte que la chaire en pierre n'appartenait pas à l'origine à l'église paroissiale mais à La chapelle voisine des Cordeliers, détruite lors des guerres de religion. Ce n'est qu'au XVII^e siècle que la chaire des Cordeliers a été transférée à son emplacement actuel dans l'église paroissiale⁷⁶.

Il n'existe de ce fait aucun lien entre le culot, censé représenter Salomon (avec les plus expresses réserves !) et la chaire de pierre qu'il surplombe aujourd'hui, installée là bien après. Ce décalage dans le temps enlève donc toute pertinence au raisonnement de l'auteur voyant dans la chaire en pierre de Largentière un précédent à celle de Pleaux. Faute d'autres exemples - du moins à notre connaissance - il faudrait admettre que l'église Saint - Sauveur soit la seule église à avoir possédé une chaire en pierre surmontée d'une figure sculptée de Salomon... Quel que soit l'attachement que l'on porte à Pleaux et ses monuments, cette prétention est un peu lourde à assumer, en l'absence de toute preuve matérielle ou autre !

⁷⁴ Livres des Rois et des paralipomènes.

⁷⁵ Comme tous les « compagnons » qui tiennent ce nom du fait que Salomon est considéré comme le bâtisseur du Temple de Jérusalem ; voir aussi le rôle joué par d'Hiram son architecte dans la cérémonie de passage du grade d'apprenti à celui de maître.

⁷⁶ L'église paroissiale a été construite en 1240-50 soit quatre siècles avant l'installation de la chaire.

Par ailleurs, indépendamment du personnage du culot dont l'identification à Salomon appelle les plus expresses réserves, la thèse de l'auteur ne serait recevable que si l'existence d'une chaire en pierre à l'aplomb du culot, à laquelle on aurait eu accès par un escalier creusé à l'intérieur du pilier, était effectivement démontrée. Or, non seulement cette hypothèse se heurte à plusieurs objections d'ordre théorique et pratique, mais elle se trouve contredite par plusieurs pièces d'archives qui la remettent ouvertement en question.

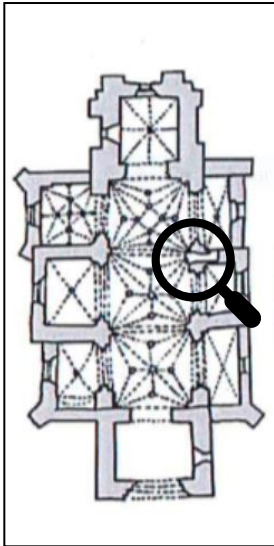
3. La première objection est d'ordre liturgique. Il est généralement admis que dans un édifice religieux, la chaire à prêcher se trouve du *côté de l'évangile* c'est-à-dire à main gauche en regardant l'autel. C'était d'ailleurs le cas dans l'église Saint-Sauveur jusqu'au travaux de rénovation entrepris dans les années 1950, comme en témoignent plusieurs clichés de l'époque. Il existe certes des exceptions à ce principe, notamment dans les édifices majeurs comme certaines cathédrales ou basiliques, mais rien ne permet d'affirmer que l'église de Pleaux relèverait de ces exceptions...

L'argument de l'auteur selon lequel la présence d'une chaire en pierre du côté droit du transept (*côté épître*) se justifierait par la tradition voulant que les textes de l'Ancien testament soient lus de ce côté, n'a aucune valeur. En effet la chaire n'était pas utilisée pour *la lecture des textes sacrés* mais pour *l'homélie*. Les textes néo et vétéro testamentaires étaient lus, à l'origine, depuis des *ambons*⁷⁷, sorte de tribunes ou pupitres placées de chaque côté du chœur, comme le précise Eugène Viollet - le - Duc dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du Xe au XVIe siècle* (tome II 1856), cité à mauvais escient par l'auteur.

Au vu de tout ce qui précède, on comprend aisément que l'idée d'une chaire située hors du chœur (lieu normal de la lecture des textes sacrés), uniquement dédiée à la lecture de l'Ancien Testament, n'a aucun sens au regard des pratiques liturgiques traditionnelles, et relève donc de l'invention pure et simple.

4. La seconde objection, d'ordre pratique, tient à la *plausibilité d'un escalier à l'intérieur du pilier* ; l'on observera tout d'abord que tous les exemples de chaires en pierre dans le Cantal, cités par l'auteur ont un escalier extérieur, à l'exception de l'église de Chaudes – Aigues qui possède effectivement un escalier à l'intérieur d'un pilier, mais dans une configuration complètement différente de celle de l'église de Pleaux. S'agissant de cette dernière, toutes les personnes consultées doutent fort de la possibilité de concevoir un escalier *praticable par un individu de taille normale* à l'intérieur du pilier en cause, ou dans le mur de refend. Quant à la partie arrondie à l'arrière du pilier, elle a probablement une autre explication...

⁷⁷ Le mot « ambon » vient du grec *ambôn* qui signifie « proéminence » ou « élévation ».



Eglise de Pleaux état
hypothétique au 16e

5. A cet argument d'ordre *pratique*, l'auteur oppose l'autorité d'un plan dessiné par l'architecte des bâtiments de France lors du classement de l'église où figure effectivement un espace à l'intérieur du pilier, susceptible d'héberger un escalier, aujourd'hui condamné. Interrogé sur le sens de ce dessin qui distingue effectivement le pilier en cause des autres piliers de la nef, l'architecte des bâtiments de France a précisé « *que Les plans de restitution des divers états figurant dans la fiche de visite de 2015 sont de simples hypothèses destinées à rendre compréhensible les grandes phases de constructions. Il s'agit de schémas de principe* ». Quant à l'espace rectangulaire figurant à l'intérieur du pilier, l'architecte se souvient qu'il a été introduit en relation avec le renforcement visible sur le pilier, considéré comme un accès *possible* à une chaire à prêcher. Dont acte, tout en retenant que l'espace en question n'a d'autre justification que l'hypothèse selon laquelle la niche où se situe actuellement la sculpture représentant l'« Ascension » du Christ⁷⁸ serait l'accès apparent à une

chaire à prêcher. Mais si, d'aventure, cette **hypothèse** se révélait erronée, c'est-à-dire s'il était démontré que la « niche » n'a rien à voir avec une quelconque porte d'accès mais a été créée ultérieurement pour d'autres usages, alors toute cette savante construction tomberait, comme le reste de l'argumentation de l'auteur...

5. Or cette éventualité n'a rien de théorique. Elle résulte notamment de diverses photos de cette partie de l'église prises avant les travaux des années 1950 (cf. clichés 1 et 2, face et profil) ainsi que d'une esquisse de Raymond Mil dessinée à la même époque (cf. cliché n° 3) qui



Cliché 1



Cliché 2



Cliché 3

⁷⁸ Voir infra point 8.

montrent clairement que le mur du pilier en question, parfaitement lisse et uniforme, ne comporte aucune ouverture ou trace d'ancienne d'ouverture⁷⁹...

6. Quelle serait alors la raison d'être de cette « niche » apparue après les travaux de restauration du milieu du siècle dernier ? La réponse se trouve peut-être dans un article de Raymond Mialaret paru dans le *Réveil de Mauriac* du 30 décembre 1960 à propos de la fin des travaux dont on rappellera qu'ils ont été supervisés par l'éminent (et très inventif) architecte aurillacois Pierre Croizet, l'abbé Léon Dumas étant curé-doyen de Pleaux. On peut lire en effet dans l'article en question que, grâce à cette restauration assez radicale, plusieurs *vieilles statues de bois seront mieux mises en valeur (sic)*, comme, par exemple, la statue représentant soi-disant l'ascension du Christ...

De là à penser que cette « mise en valeur » fut obtenue par le creusement d'une niche *ad hoc* dans le pilier⁸⁰, il n'y a qu'un pas que nous franchirons très prudemment, en réservant notre position définitive jusqu'à la consultation du dossier de restauration (introuvable jusqu'ici) dans lequel cet aménagement significatif devrait normalement être mentionné. Si cette conjecture était confirmée, elle enlèverait tout reste de crédibilité à la thèse développée dans les *Carnets d'Aurélié*, déjà fort mal en point...

7. Et encore plus mal en point si l'on considère que l'un des arguments avancés par l'auteur à l'appui de ses dires - à savoir que la statue actuellement dans la « niche » représenterait le *Christ en Ascension*, saint patron des compagnons tailleurs de pierre, est dépourvu de toute valeur ! En effet, outre l'anachronisme grossier consistant à tirer argument d'un fait postérieur de cinq siècles à la confection hypothétique de la chaire), il y a erreur sur la scène représentée qui n'est pas un *Christ en ascension* mais un *Christ ressuscité*, comme il ressort de la fiche de la Photothèque Cantalienne, établie par A. Muzac en 1975⁸¹. En témoignent, entre autres, pour tout connaisseur un peu averti de l'iconographie religieuse, la nature du vêtement et la position des bras et des mains...*Exit* donc cet ultime argument doublement erroné !



Christ ressuscité , église de Pleaux

8. Voilà donc définitivement évacuée pour de multiples bonnes raisons, la thèse du roi Salomon et des tailleurs de pierre, ses « enfants » et provisoirement écartée celle de *l'escalier dérobé*...Reste l'énigmatique figure du culot du premier pilier. Comme le rappelle l'auteur avec

⁷⁹ Etaient alors accolés au mur du pilier, les personnages de la scène de crucifixion transférés aujourd'hui dans une chapelle du bas-côté droit de l'église.

⁸⁰ Cet évidemment aurait été compensé par un renfort à l'opposé du pilier expliquant l'arrondi que l'on trouve sur la face donnant sur le bas - côté.

⁸¹ Voir ADC côte 45Fi 10821.

un brin de condescendance, l' hypothèse naguère prudemment avancée par certains esprits futiles – dont un membre de l'Institut de France ! – selon laquelle il pourrait s'agir du Roi Charles VII, ne mérite pas qu'on s'y attarde au motif 1) que, contrairement à la sculpture pleaudienne, Charles VII était frappé de calvitie 2) que les attributs de sa couronne ne seraient pas des fleurs de lys 3) que la tête d'un monarque n'aurait pu survivre à la Révolution 4) qu'en tout état de cause, elle n'aurait pas sa place au-dessus d'une chaire à prêcher...Autant d'objections qu'un examen rapide suffira à balayer...

- Sur la **calvitie royale**, s'il est vrai qu'un tableau célèbre⁸² montre un Charles VII imberbe dissimulant sa soi-disant calvitie sous un majestueux chapeau, il est tout aussi vrai que nombre d' autres représentations du monarque le dépeignent nanti d'une chevelure tout à fait respectable, comme le montrent les images reproduites ci- dessous datant des deux extrémités du règne : le gisant et le sacre ...



Buste de Charles VII (Saint Denis)



Sacre de Charles VII (*Vigiles*)



Tête du culot de l'église de Pleaux

Ces portraits (peinture et sculpture d'époque) parlent d'eux-mêmes et invalident sans appel l'argument avancé par l'auteur de l'article des *Carnets d'Aurélié* au sujet de la pilosité défaillante du roi ! L'on observera en passant avec intérêt que certains traits du buste royal de Saint- Denis⁸³ ne sont pas sans rappeler la tête figurant sur le culot de l'église Saint - Sauveur... Observation à garder présente à l'esprit pour la suite...

- S'agissant du **motif de la couronne pleaudienne**, il n'a effectivement pas la forme d' une fleur de lys classique mais d'une *variante* fréquemment employée en joaillerie, en décoration, en numismatique et même en héraldique. C'est exactement le même motif que celui reproduit à la page 29 des *Carnets d'Aurélié* à propos d'un cabinet de travail du XVIe siècle (voir ci-dessous la comparaison des deux motifs), motif qualifié sans hésitations par l'auteur de l'article (Madame Aurélié Aubignac, docteur en histoire de l'art) de fleur de lys ! Sauf à se

⁸² Tableau du peintre Jean Fouquet (huile sur bois) réalisé autour de 1450.

⁸³ Le buste en marbre de Charles VII daté des années 1460, actuellement au musée du Louvre, est un précieux vestige des gisants du couple royal de Saint-Denis (Charles VII et Marie d'Anjou). Il est l'œuvre du sculpteur Michel Colombe qui a travaillé à partir d'un masque funèbre réalisé par Pierre de Hennes et Jean Fouquet ; il est généralement considéré comme assez ressemblant au modèle à l'exception probablement de la couronne qui est mutilée. Voir Jacques Baudoin *La sculpture flamboyante en Normandie et en Ile de France*, Editions Créer.

contredire, les rédactrices des *Cahiers d'Aurélié* se doivent donc d'admettre que le motif de la couronne du culot de l'église de Pleaux peut **aussi** être assimilé à une fleur de lys...C'est une question de cohérence. Ce qui est affirmé avec assurance à la page 29 des *Carnets* ne peut pas être contredit avec la même assurance à la page 30 !



Comparaison du motif ornant la couronne du culot et de celui reproduit page 29 des *Cahiers d'Aurélié* considéré comme représentant des fleurs de lys....



Charles VII Petit blanc aux lys accostés Charles VII Blanc dit « Florette » Charles VII Gros de Roi d'argent

Reproduction de diverses monnaies de l'époque de Charles VII qui montrent la différence entre le motif classique de la fleur de lys, placé dans la partie inférieure de la pièce (par deux ou par trois) et le motif employé pour la couronne royale qui apparait comme une *simplification* ou une *stylisation* du modèle classique ; c'est cette variante qui est manifestement utilisée dans le cas de la couronne du personnage figurant sur le culot du pilier de l'église de Pleaux. Ce qui ne peut que renforcer l'idée qu'il pourrait éventuellement s'agir d'un roi de France

- A l'argument arguant de **l'impossibilité pour une « tête royale » de survivre à la tourmente révolutionnaire**, il est facile de répondre que les sans - culottes pleaudiens ignoraient probablement – tout comme nous ! – la véritable identité du personnage dont le souvenir se perdait dans la nuit des temps. Cette tête anonyme faisait partie du décor de l'église resté intact et il n'y avait aucune raison de s'en prendre spécialement à elle. Au demeurant la fureur iconoclaste était d'intensité très variable selon qu'il s'agissait des signes de la féodalité honnie (buchage des blasons) ou des signes religieux *lato sensu* qu'un reste de foi (ou de superstition) conduisaient souvent à épargner. Voir à cet égard les croix de chemin ornée pourtant de fleurs de lys ou la représentation du bon Roi Saint Louis à Barriac...Quant à l'argument sous-entendu selon lequel la tête en question aurait bravé la période révolutionnaire au motif que la foule

furieuse – mais pétrie de culture biblique ! - y aurait reconnu le deuxième roi d'Israël, bâtisseur du temple de Jérusalem et « Père » des compagnons tailleurs de pierre, il relève de la pure fiction, pour ne pas dire plus...

- A propos, enfin, d'un ultime argument refusant à une tête de la maison royale de France de surplomber une chaire à prêcher, il est parfaitement gratuit en soi (le roi est partout chez lui) et, en tout état de cause, n'aurait de valeur que si une chaire à prêcher s'était effectivement élevée en cet endroit, ce qui est loin d'être démontré...

9. Après avoir passé en revue la somme des raisons de diverses natures qui font que la thèse de l'auteur n'est pas recevable en l'état, reste, peut-être, la raison principale à savoir qu'il existe des *alternatives*, parfaitement plausibles, à cette fable.

La première serait de ne voir dans la tête en cause qu'un motif décoratif représentant un personnage indéfini, ayant peut-être un sens allégorique, aujourd'hui oublié . On peut en effet voir de telles têtes couronnées sur certains porches des églises du Cantal (Allanche, St Paul



Porche de l'église de Fontanges ; les lys de la couronne ne sont pas sans rappeler ceux de Pleaux

de Salers, St Cernin, Raulhac, Fontanges) ainsi que dans certaines nefs, sans que les érudits locaux ne soient parvenus à y mettre un nom, même à titre d'hypothèse. C'est donc une éventualité qu'il ne faut pas écarter.

La seconde possibilité serait de voir dans cette sculpture, la tête du Roi Charles VII, coseigneur de Pleaux avec le prieur, au titre de la charte de pariage de 1289. Sans constituer une preuve formelle, un faisceau d'indices concordants militent en faveur de cette hypothèse. Parmi ces derniers, le « vidimus »⁸⁴ de 1444 qui prouve l'intérêt que ce monarque portait à la ville de Pleaux, la date probable de la reconstruction de la priorale (deuxième moitié du 15^e siècle), la découverte dans les années 1850 d'un trésor dans les fondations de l'ancienne église Saint - Jean - Baptiste, composé uniquement de pièces à l'effigie de Charles VII et Louis XI, une clé de voûte à la hauteur du culot sculpté, représentant un soleil d'or, emblème de Charles VII⁸⁵, la présence à cette époque à la tête de l'abbaye mère de Charroux d'un abbé bâtisseur⁸⁶, et, *last but not least*, la

⁸⁴ Un *vidimus* est un acte par lequel le roi rappelle l'existence d'un acte précédent (en l'occurrence la charte de 1289) auquel il entend donner un nouvel effet.

⁸⁵ Il est vrai que le soleil en question est sur fond d'azur alors que l'emblème royal était sur fond vermeil mais le changement date selon toute vraisemblance de la dernière restauration de l'église où il est apparu plus *naturel* de placer le soleil sur fond d'azur.

⁸⁶ Jean Chapron qui accède à l'abbatit justement en 1444.

correspondance d'une personne versée dans l'histoire pleaudienne, affirmant que la figure en cause *ne peut être que celle de Charles VII* (sic)⁸⁷.

Encore une fois, il s'agit là d'une simple hypothèse qui mériterait d'être confirmée par des recherches plus approfondies. Elle apparaît cependant, en l'état actuel de la cause, comme plus vraisemblable que le recours plus que laborieux au Roi Salomon et à sa chaire d'airain.

10. En guise de conclusion...

Quelle que soit la bonne volonté de l'auteur de l'article, les « chers Pleaudiens » risquent donc d'être déçus. On leur avait promis des révélations coperniciennes (enfin la « véritable histoire » de Pleaux !). Or il s'avère que ces révélations se ramènent, au bout du compte, à quelques spéculations dont la faiblesse saute aux yeux, même des plus indulgents. On ne bouscule pas si facilement l'histoire, et les faits sont têtus. Quelques pans de savoir mal articulés, ne sauraient remplacer une démonstration dûment documentée et étayée. La recherche de la vérité historique - toujours relative - est un long et patient labeur demandant beaucoup de recul, de circonspection et d'humilité devant la réalité des choses et des faits.

Toute autre approche ne peut qu'aboutir à des impasses où l'Histoire s'efface devant la *fable*. Ces fables, plus ou moins divertissantes, seraient sans grande importance si elles n'induisaient pas en erreur un public souvent trop crédule, erreur appelée à se perpétuer avec le temps, au détriment de la recherche de la vérité... Ce qui est infiniment regrettable, en particulier dans le cas d'un édifice récemment classé Monument Historique qui, à ce titre, mérite un minimum d'attention et de respect.

Il va sans dire que si des preuves tangibles et crédibles étaient apportées de la présence de Salomon et de sa chaire de pierre en l'église Saint-Sauveur, l'auteur de ces lignes serait le premier à faire amende honorable et à revoir sa copie...

JKN

⁸⁷ Il est regrettable qu'entre-temps, cette personne amoureuse de Pleaux et son histoire ait changé d'avis !